

Référence : C.N.581.2013.TREATIES-XXVII.7.c (Notification dépositaire)

AMENDEMENT DE DOHA AU PROTOCOLE DE KYOTO
DOHA, 8 DÉCEMBRE 2012

PROPOSITION DE CORRECTIONS DU TEXTE AUTHENTIQUE CHINOIS DE L' AMENDEMENT
DE DOHA AU PROTOCOLE DE KYOTO ¹

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

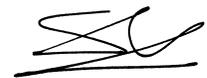
L'attention du Secrétaire général a été attirée sur certaines erreurs supplémentaires dans le texte authentique chinois de l'amendement au Protocole tel que reproduit dans la notification dépositaire C.N.718.2012.TREATIES-XXVII-7-c du 21 décembre 2012.

..... L'Annexe à cette notification contient les corrections proposées au texte authentique chinois, qui doit être considéré en plus des corrections proposées déjà distribuées le 7 août 2013.

Conformément à la pratique dépositaire établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection à ce que soit effectuée une correction déterminée de la part d'un État signataire ou d'un État contractant, d'effectuer dans lesdits articles du texte authentique de l'amendement au Protocole, les corrections proposées au texte authentique chinois.

Toute objection doit être communiquée au Secrétaire général au plus tard le 18 octobre 2013.

Le 18 septembre 2013



¹ Voir notification dépositaire C.N.491.2013.TREATIES-2 du 23 juillet 2013 (Proposition de corrections du texte authentique chinois de l'amendement de Doha au Protocole de Kyoto).

C.N.581.2013.TREATIES-XXVII.7.c

Annex/Annexe

	Authentic Chinese text/Texte authentique chinois	Proposal of corrections to the authentic Chinese text / Proposition de corrections du texte authentique chinois
1	A 脚注 11 中的“一个”	删除 (deleted)
2	A 脚注 3 中“承诺”	“承诺。”
3	A 脚注 6 中的“《京都议定书》”	在《京都议定书》
4	F7 之二中的“人为二氧化碳当量排放总量规定的百分比”	其人为二氧化碳当量的排放总量的百分比